

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Gourvillette
De : Régis Lemouël <lemouel.regis@gmail.com>
Date : 11/01/2019 18:37
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonsoir,

Je suis Régis LEMOUËL, j'habite au n° 5 rue du Pont Gérard 17160 Cressé.

Je viens par la présente exprimer mon désaccord pour le projet éolien de Gourvillette, mes objections concernent :

- Les nuisances sonores et visuelles, prolifération d'éoliennes dans notre zone d'habitation.
- Les impacts environnementaux sur la faune et surtout les oiseaux dont l'outarde canepetière, les chauves-souris, les oiseaux migrateurs... nous sommes situés dans un espace Natura 2000, pourquoi un tel projet aux abords d'une zone protégée ???

Je vous remercie de bien vouloir tenir compte de mes objections concernant ce projet.

Cordialement,

Régis LEMOUËL

Sujet : [INTERNET] projet éolien Gourvillette

De : BAUDRY Jean <baudry_jean@yahoo.fr>

Date : 12/01/2019 14:25

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

En complément de la lettre remise au Commissaire enquêteur, je souhaiterais savoir pourquoi l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale n'a pas été pris en compte et n'a pas figuré sur le site officiel de l'enquête publique de Gourvillette avant le 20 décembre alors que l'enquête publique avait débuté le 11 décembre ?

Le Commissaire enquêteur ne semblait pas disposer de la moindre information concernant ce document portant une des objections majeures à l'existence de ce projet éolien notamment sur les dommages causés par les éoliennes aux passages de l'outarde canepetière qui bénéficie d'un plan national de protection et d'une zone de protection Natura 2000 qui s'arrête curieusement à l'orée de Gourvillette.

Lorsque que je me suis rendu auprès du Commissaire enquêteur pour lui faire part de cette omission, ce dernier m'a affirmé ne pas avoir été informé de l'existence de ce document. Le Maire était présent dans la même salle, ce qui constitue une violation flagrante du principe « juge et partie » surtout lorsqu'on connaît les manières autoritaires dont il agit avec ses administrés.

Ces éléments devraient donner à réfléchir sur la manière dont se prennent les décisions.

Veillez croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Jean Baudry

5, rue du château d'eau

17490. Gourvillette



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Gourvillette
De : Laurence Lemouël <lemouel.laurence@gmail.com>
Date : 11/01/2019 17:53
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonsoir,

Je suis Laurence LEMOUËL, j'habite au n° 5 rue du Pont Gérard 17160 Cressé.

Je viens par la présente exprimer mon désaccord pour le projet éolien de Gourvillette mes objections concernent :

- Les nuisances sonores et visuelles, prolifération d'éoliennes dans notre zone d'habitation.
- Les impacts environnementaux sur la faune et surtout les oiseaux dont l'outarde canepetière, les chauves-souris, les oiseaux migrateurs... nous sommes situés dans un espace Natura 2000, pourquoi un tel projet aux abords d'une zone protégée ???

Je vous remercie de bien vouloir tenir compte de mes objections concernant ce projet.

Cordialement,

Laurence LEMOUËL

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Gouvillette

De : Régis <lemouel.regis@gmail.com>

Date : 11/01/2019 17:43

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr " <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonsoir,

Je suis Régis LEMOUËL, j'habite au n° 5 rue du Pont Gérard 17160 Cressé.

Je viens par la présente exprimer mon désaccord pour le projet éolien Haimps/Massac, mes objections concernent :

- Les nuisances sonores et visuelles, prolifération d'éoliennes dans notre zone d'habitation.
- Les impacts environnementaux sur la faune et surtout les oiseaux dont l'outarde canepetière, les chauves-souris, les oiseaux migrateurs... nous sommes situés dans un espace Natura 2000, pourquoi un tel projet aux abords d'une zone protégée ???

Je vous remercie de bien vouloir tenir compte de mes objections concernant ce projet.

Cordialement,

Régis LEMOUËL

Provenance : Courrier pour Windows 10



Garanti sans virus. www.avast.com

contenu du message

de	"BAUDRY Jean" <baudry_jean@yahoo.fr>
à	"pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>
date	12/01/19 14:25
objet	[INTERNET] projet éolien Gourvillette

Monsieur le Préfet,

En complément de la lettre remise au Commissaire enquêteur, je souhaiterais savoir pourquoi l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale n'a pas été pris en compte et n'a pas figuré sur le site officiel de l'enquête publique de Gourvillette avant le 20 décembre alors que l'enquête publique avait débuté le 11 décembre ?

Le Commissaire enquêteur ne semblait pas disposer de la moindre information concernant ce document portant une des objections majeures à l'existence de ce projet éolien notamment sur les dommages causés par les éoliennes aux passages de l'outarde canepetière qui bénéficie d'un plan national de protection et d'une zone de protection Natura 2000 qui s'arrête curieusement à l'orée de Gourvillette.

Lorsque que je me suis rendu auprès du Commissaire enquêteur pour lui faire part de cette omission, ce dernier m'a affirmé ne pas avoir été informé de l'existence de ce document. Le Maire était présent dans la même salle, ce qui constitue une violation flagrante du principe « juge et partie » surtout lorsqu'on connaît les manières autoritaires dont il agit avec ses administrés.

Ces éléments devraient donner à réfléchir sur la manière dont se prennent les décisions.

Veuillez croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Jean Baudry
5, rue du château d'eau
17490. Gourvillette



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Gourvillette Projet
De : Les Smith <lessmith789@gmail.com>
Date : 11/01/2019 16:33
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je m'appelle M. Smith, Leslie.

J'habite à 34 Chemin Paien, 17490, Beauvais sur Matha.

Je suis contre les 4 éoliennes à Gourvillette parce que ;

1. Il n'y aura pas seulement une impatience sur les prix de l'immobilier. mais les gens seront également moins susceptibles de déménager dans la région. Il est essentiel d'attirer les gens dans la région pour que les services et le commerce essentiels soient viables.
2. Les éoliennes prévues ne sont pas seulement trop proches de la propriété existante à Gourvillette, mais elles sont, contrairement aux turbines plus anciennes beaucoup plus hautes de 150 mètres de hauteur
3. Il y aura un effet sur la vie sauvage. Les chercheurs estiment que 140 000 à 328 000 oiseaux sont déjà tués chaque année lors de collisions avec les pales des rotors et les tours de soutien des turbines. De nouvelles éoliennes s'ajouteront à ce nombre
- 4 Les éoliennes contribuent en hiver pendant les périodes de forte pression atmosphérique lorsqu'il y a peu de vent. C'est souvent une période où la température est très froide en raison du ciel dégagé et donc de la demande de pointe en électricité.
5. Je ne comprends pas pourquoi il y a un gros effort pour installer plus de turbines en France où, contrairement au Royaume-Uni, plus de 90% de l'électricité est déjà nucléaire ou renouvelable.

Ma formation initiale à l'Université était un diplôme en génie électrique, alors je comprends probablement mieux les problèmes que la moyenne des citoyens britanniques et français. Les efforts pour installer des éoliennes en France seraient bien mieux dépensés pour convaincre les personnes de changer leurs habitudes de déplacement et de moins voyager en voiture et en avion, ainsi que pour améliorer l'isolation des maisons françaises afin de réduire les émissions de CO2

Au Royaume-Uni, l'installation d'éoliennes rencontre actuellement beaucoup de résistance, car trop d'entre elles ont été installées en un laps de temps très court.

Si la France installe un nombre raisonnable d'éoliennes dans des endroits sensibles au fil du temps, il peut être préférable de ralentir le rythme d'installation pour éviter l'ampleur des objections qui se produisent actuellement au Royaume-Uni.

On m'a dit il y a quatre ans que je ne pouvais pas installer de panneaux solaires sur mon toit, car je suis trop près de l'église de notre village, site du patrimoine national. Pourtant, d'énormes éoliennes peuvent être construites à proximité. Cela ne me semble pas cohérent

Veuillez accepter, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Leslie Smith(Mr.)

- Varzay : 4 machines (12 MW)
- Saint Mard : 4 Machines (12 MW)
- Haimps/Massac : 4 machines (12MW)
- Cram-Chaban : 6 machines (18 MW)
- Messac : 4 machines (12 MW)
- Gourvilette : 4 machines (12MW)
- Romazières/Saleignes : 8 machines (24 MW)
- Vervant/Les églises d'Argenteuil : 11 machines (33 MW)
- Genouillé : 3 machines (7MW)
- Les Touches de Périgny/Gibourne : 9 machines 27 MW) **156 éoliennes**

Parcs en projet

- Doeuil sur le Mignon : 7 machines (MW ?)
- Saint Georges du Bois : 7 machines (21MW)
- Ciré d'Aunis/Ardillères : 8 Machines (24 MW)
- Saint Germain de Marencennes : 6 machines (15MW)
- Loiré sur Nie (projet en cours) (3)
- Nuillé d'Aunis : 4 machines (en projet)
- St Georges de Longuepierre – Projet voté (4)
- Asnières le Giraud - Nantillé - Ste Même : 6/8 machines (MW)
- Anais : 6 machines (18MW)
- Nachamps : 3 machines (9MW) (agrandissement du parc existant)
- Seigné : 4 machines
- St Sauveur d'Aunis : 16 machines
- Bouhet : 3 machines
- Virson : 5 machines
- Saint Médard d'Aunis : 5 machines (? W)
- Saint Saturnin du Bois : 10 machines (30 MW)
- Montroy : 6 machines (18MW)
- Longèves : 3 machines (agrandissement du parc existant)
- La Jarne/Croix Chapeau : 3 machines 10 MW)
- St Vivien : 3 machines (10 MW)
- Estuaire de la Gironde : 30/40 machines **159 Machines (environ)**

Total : 428 éoliennes

Sujet : [INTERNET] Projet Éoliennes à Gourvillette

De : Mark Parsloe <markparsloe@hotmail.com>

Date : 13/01/2019 22:18

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

14 rue l'ancienne bascule
17490 GOURVILLETTE

Mark Parsloe

Objections au projet éoliennes

Monsieur,

Mes beaux parents sont propriétaires à Gourvillette. Ils y résident pendant plus de 25 ans. Ils ont choisi le village pour le beau paysage, la nature et le paix. Ils sont très perturbé d'apprendre qu'un tel projet est en cours.

Je partage le point de vue de ma femme concernant ce projet (e-mail du 9 janvier). En tant que visiteur à ce beau village pendant les derniers vingt ans, je suis perturbé par l'effet de cette installation sur le paysage et la nature. La région est vaste et je suis sûre que les endroits existent qui poseront moins de soucis pour les résidents et la nature. Les nuisances sonores sont pénibles pour les personnes de tous les âges et peuvent créer des problèmes de santé.

Je vous prie de bien considérer tous les éléments pertinents à ce projet pour le bien être de toutes les communes concernées.

Cordialement

Mark Parsloe

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - Gourvillette

De : Pascale Lechevrel <lechevrel_p@yahoo.fr>

Date : 13/01/2019 00:58

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur

Je vous écris pour exprimer mon opposition totale au projet d'implantation éolien de Gourvillette.

Les projets éoliens envisagés dans un rayon de 10 km autour de Matha représentent une prolifération catastrophique dans plusieurs domaines :

- Pollution irrémédiable des sols (1.500 tonnes de béton par mât)
- Mise en danger d'espèces protégées (oiseaux migrateurs en période pré- ou post-nuptiale, chauve-souris, rapaces...). L'outarde canepetière est particulièrement menacée, alors qu'elle est en principe protégée par des plans d'action européens et nationaux.
- Destruction totale d'un paysage rural / viticole pour le transformer en paysage industriel.

Le rapport de la MRAE doit être pris en compte !

La proximité immédiate des éoliennes du village de Gourvillette (700 m de la 1^{ère} habitation !!) est catastrophique pour les nuisances qu'elles vont engendrer pour les habitants : pollution sonore, clignotements, effets stroboscopiques, en plus de la pollution visuelle.

Je ne comprends pas que pour faire abattre un affreux hangar en parpaing, j'aie dû faire une demande d'autorisation à l'ABF (dossier, frais, délais ...) à cause d'un mini-site protégé dans le village, et qu'aujourd'hui l'Etat envisage d'y laisser installer des mâts industriels de 150 mètres !

Je suis totalement écoeurée de ne pas avoir été informée de ce projet lors de l'achat de ma maison. Je n'ai pas acheté dans cette jolie campagne pour vivre sous une éolienne ! Avec ce projet cette maison perdra environ 30% de sa valeur, mais je suis décidée à la vendre s'il est confirmé. Je refuse de payer des taxes foncière et d'habitation à une commune, un département et une région qui détruisent notre cadre de vie pour des motifs écologiques fallacieux.

Quant au financement de cette soi-disant "énergie verte", il est vraiment scandaleux. Un coût exorbitant pour un rendement dérisoire (fonctionnement 25% du temps) qui devra être compensé - par des centrales à charbon ?!

Je suis très en colère pour tous ces motifs, et j'espère que, pour une fois, notre avis de "simples citoyens" sera pris en compte.

Cordialement

Madame P. Lechevrel
11 rue Basse
17490 Gourvillette

Sujet : [INTERNET] Projet Éoliennes à Gourvillette

De : Mark Parsloe <markparsloe@hotmail.com>

Date : 13/01/2019 22:18

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

14 rue l'ancienne bascule
17490 GOURVILLETTE

Mark Parsloe

Objections au projet éoliennes

Monsieur,

Mes beaux parents sont propriétaires à Gourvillette. Ils y résident pendant plus de 25 ans. Ils ont choisi le village pour le beau paysage, la nature et le paix. Ils sont très perturbé d'apprendre qu'un tel projet est en cours.

Je partage le point de vue de ma femme concernant ce projet (e-mail du 9 janvier). En tant que visiteur à ce beau village pendant les derniers vingt ans, je suis perturbé par l'effet de cette installation sur le paysage et la nature. La région est vaste et je suis sûre que les endroits existent qui poseront moins de soucis pour les résidents et la nature. Les nuisances sonores sont pénibles pour les personnes de tous les âges et peuvent créer des problèmes de santé.

Je vous prie de bien considérer tous les éléments pertinents à ce projet pour le bien être de toutes les communes concernées.

Cordialement

Mark Parsloe

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - Gourvillette

De : Pascale Lechevrel <lechevrel_p@yahoo.fr>

Date : 13/01/2019 00:58

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur

Je vous écris pour exprimer mon opposition totale au projet d'implantation éolien de Gourvillette.

Les projets éoliens envisagés dans un rayon de 10 km autour de Matha représentent une prolifération catastrophique dans plusieurs domaines :

- Pollution irrémédiable des sols (1.500 tonnes de béton par mât)
- Mise en danger d'espèces protégées (oiseaux migrateurs en période pré- ou post-nuptiale, chauve-souris, rapaces...). L'outarde canepetière est particulièrement menacée, alors qu'elle est en principe protégée par des plans d'action européens et nationaux.
- Destruction totale d'un paysage rural / viticole pour le transformer en paysage industriel.

Le rapport de la MRAE doit être pris en compte !

La proximité immédiate des éoliennes du village de Gourvillette (700 m de la 1^{ère} habitation !!) est catastrophique pour les nuisances qu'elles vont engendrer pour les habitants : pollution sonore, clignotements, effets stroboscopiques, en plus de la pollution visuelle.

Je ne comprends pas que pour faire abattre un affreux hangar en parpaing, j'aie dû faire une demande d'autorisation à l'ABF (dossier, frais, délais ...) à cause d'un mini-site protégé dans le village, et qu'aujourd'hui l'Etat envisage d'y laisser installer des mâts industriels de 150 mètres !

Je suis totalement écoeurée de ne pas avoir été informée de ce projet lors de l'achat de ma maison. Je n'ai pas acheté dans cette jolie campagne pour vivre sous une éolienne !

Avec ce projet cette maison perdra environ 30% de sa valeur, mais je suis décidée à la vendre s'il est confirmé. Je refuse de payer des taxes foncière et d'habitation à une commune, un département et une région qui détruisent notre cadre de vie pour des motifs écologiques fallacieux.

Quant au financement de cette soi-disant "énergie verte", il est vraiment scandaleux. Un coût exorbitant pour un rendement dérisoire (fonctionnement 25% du temps) qui devra être compensé - par des centrales à charbon ?!

Je suis très en colère pour tous ces motifs, et j'espère que, pour une fois, notre avis de "simples citoyens" sera pris en compte.

Cordialement

Madame P. Lechevrel
11 rue Basse
17490 Gourvillette

Sujet : [INTERNET] Enquête publique "SARL GOURVILLETTE Energies" / BayWa

De : Michel Desplanches <michel.desplanches@gmail.com>

Date : 14/01/2019 16:47

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Le 14 janvier 2019

A l'attention de Monsieur Gérard PARVERY, Commissaire Enquêteur :

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Il y a quatre jours, je contribuais à l'EP de HAIMPS et MASSAC, pour un projet de 4 éoliennes à moins d'un km de celui de GOURVILLETTE dont vous êtes chargé. Cette multiplication de modestes projets dans ce secteur des Charentes n'entre dans aucune vraie coordination d'ensemble, c'est la foire d'empoigne entre les sociétés éoliennes concurrentes qui aboutit partout à porter **une atteinte intolérable aux paysages et sites de ce territoire, et je ne peux que m'opposer au projet de GOURVILLETTE comme je me suis opposé au précédent.**

Si au moins le développement de ces centrales industrielles éoliennes permettait d'atteindre les objectifs fixés en matière de limitation des émissions de CO², mais non, même pas, depuis 5 ans la puissance éolienne installée en France a triplé, et pendant le même temps les émissions de CO² ont doublé, passant de 30 à 61 grammes par Kwh produit (chiffres RTE). C'est que dans les annonces faites par les sociétés éoliennes, elles oublient toujours la nature intermittente de leur production, laquelle nécessite des moyens en relève lorsque le vent ne souffle pas, ce qui est source de pollution (centrales thermiques classiques, gaz surtout). D'ailleurs, dans ce dossier "BayWa" n'ose même pas annoncer une économie de CO² grâce à son projet, du moins dans ce que j'ai lu... Il est facile aussi de faire référence à ce qui s'est produit ce jeudi 10 janvier 2019 vers 21 heures, où au plan européen, nous avons frôlé un black-out du à l'insuffisance de production par rapport à la demande, et cette situation est incontestablement à mettre en relation avec l'incapacité de l'éolien de répondre aux besoins. En outre cette production est chère, à cause d'un régime de rachat trop généreux, et en outre à cause des dépenses de structures liées au développement éolien (lignes HT en plus, transformateurs, "smart-grids", compteurs "Linky", centrales de relève qu'il faut maintenir et parfois subventionner). Cette politique est évidemment définie par les gouvernements successifs depuis une dizaine d'années, mais elle n'est pas pour autant judicieuse comme le démontre le **"Rapport sur les subventions aux énergies renouvelables" publié en mars 2018 par la Cour des Comptes** (à télécharger sur internet).

Au-delà de ces considérations importantes, mais sur lesquelles votre mission ne porte pas, le projet de la "SARL GOURVILLETTE Energies" n'est pas en soi acceptable, pour diverses raisons dont je vais dégager les principales :

1. UN EMBOITEMENT D'ENTREPRISES ETRANGERES MUES PAR LES PROFITS :

Le demandeur est ce que l'on appelle une "société de projet" à objectif unique, avec un capital social très limité (ici 1 000 euros), laquelle est une filiale de la "SAS BayWa r. e. France" elle-même filiale d'un conglomérat allemand "BayWa r. e. GmbH" dont le siège est munichois, toutes ces entreprises étant dirigées par le même homme, Monsieur Can NALBANTOGLU. Ce groupe s'occupe certes d'énergies sous diverses formes, mais aussi de produits et machines agricoles, de constructions immobilières, etc...

Sur les aspects économiques et financiers du projet, j'ai trois interrogations :

- Tout d'abord la production espérée soit 32 000 Mwh / an, correspondrait à 2666 heures d'équivalent pleine puissance (en P50), soit un taux de charge moyen de 30,4% : les vents n'ont pas été mesurés sur site, et ces chiffres annoncés ne sont-ils pas optimistes, bien au-dessus du taux de charge moyen des PE français (environ 22%)...

- Le tarif de rachat affiché à 80,97 euros /Mwh fait référence au décret de 2014, remplacé depuis par les décrets de fin 2016 sur le "complément de rémunération" : en quoi ce PE bénéficiera-t-il de l'un plus que de l'autre ?

- Les garanties financières pour le démantèlement se chiffrent grosso modo à 200 000 euros pour le PE : des exemples de démantèlements antérieurs (2014, devis CARDEM pour le PE de Thiérache (Ardennes) demandé par NORDEX pour une éolienne, plus de 410 000 euros TTC, reprise des métaux et autres incluse) montrent que ces garanties sont très insuffisantes : aussi, BayWa peut-elle s'engager à se substituer à sa filiale, si elle était défailtante, pour que les propriétaires de terrains, et à défaut les collectivités ne voient pas les charges supplémentaires leur être imputées ?

2. UNE LOCALISATION NUISIBLE AUX POPULATIONS RIVERAINES :

Si la distance de 500 mètres minimale est bien ici respectée (700 mètres même selon les affirmations de BayWa

dans sa réponse à la MRAE), on peut s'interroger sur son bien-fondé, au vu de l'impact sur l'habitat proche, ce que démontrent les photomontages malgré leurs artifices habituels : c'est qu'il est d'évidence impossible de camoufler des machines aussi hautes (150 mètres), et leur présence obétera durablement les perspectives paysagères locales, donc toutes les activités qui sont en rapport avec ces dernières, tourisme, résidences secondaires, image de marque d'une région viticole, et bien sûr valeur de l'immobilier qui sera amputée, quoi qu'en dise le promoteur...

Il faut compter aussi avec l'**impact acoustique** : le cabinet "ECHOPSY" a réalisé un dossier largement commun avec celui du PE d'HAIMPS et MASSAC, et les insuffisances sont les mêmes, mesures faites en 20 jours de décembre, donc en l'absence de tout feuillage, ce qui **minimise les bruits ambiants surtout en nocturne**. Aussi les simulations éoliennes seront trompeuses, car pour les vents nocturnes de 3 à 6 m/sec, le seuil de 35 dBA a peu de chance d'être atteint, et des émergences éoliennes de bien plus de 3 dBA ne donneront lieu à aucun bridage, même si elles sont très dérangeantes pour les riverains ! En tout état de cause, si le PE était construit, il conviendra de faire la **réception acoustique en été pour éviter ce biais...**

3. UNE MORTALITE IMPORTANTE POUR LA FAUNE VOLANTE, QUI EST MAL ANTICIPEE :

La complexité de présentation du dossier, avec un micro-découpage de l'"Etude d'Impact" et un sommaire abscon ne m'ont pas permis de me faire une opinion précise sur le travail de dénombrement et de repérage des oiseaux et chiroptères, le demandeur ayant "compilé" à sa guise le travail du cabinet ECTARE qui n'est pas présenté. Cela permet probablement de "l'expurger" de tout ce qui pourrait être gênant aux yeux du public et peut-être des autorités...

+ **Pour l'avifaune** : la sensibilité du milieu est reconnue forte pour les nicheurs, en particulier par la présence de l'Oedicnème criard, et surtout de l'emblématique **Outarde canepetière** qui niche sur le site, sans oublier la présence de rapaces, dont certaines espèces sont sensible à l'éolien (Busard St-Martin, Bondrée apivore, Faucon crécerelle, etc...). A partir de cela, le demandeur propose une mesure d'évitement et réduction pour la machine E2, avec un module "stop control" de DTBird avec effarouchement sonore. Si cela convient pour les rapaces, ce n'est pas adapté pour l'Outarde qui craint bien plus d'être chassée de ce secteur par perte de son territoire : il convient donc de ne pas construire E2 ou de la déplacer à bonne distance ! Pour les autres oiseaux, il n'y aurait pas de raison de ne pas prévoir le DTBird sur les machines E1 et E3 en plus de E2 (cf carte 1.1 page 329 de l'EI)...

+ **Pour les chiroptères, la détection de 12 espèces seulement** me surprend, par rapport au travail fait par CALIDRIS sur HAIMPS et MASSAC. La présence de boisements, même résiduels, à bien moins de 200 mètres des éoliennes justifie la demande de la MRAE de mettre en oeuvre un bridage préventif non pas seulement sur deux des éoliennes, mais sur toutes. En effet 5 espèces sont reconnues courir un risque de collision ou barotraumatisme, (cf page 359 EI). Cependant les conditions de ce bridage sont insuffisantes, en dessous de vents de 5,5 m/sec c'est trop peu d'autant que l'EI page 352 écrit : "au delà de 6 à 8 m/sec les déplacements sont peu fréquents". **Il faut donc porter le bridage à tous vents de moins de 8 m/sec, et l'étendre à toute la durée de la nuit si les températures sont > 10°C... L'objectif de réduction de la mortalité doit viser à atteindre 90% de la population et non 80 comme indiqué !!!**

Monsieur le Commissaire-Enquêteur, vous comprendrez que je vous suggère d'émettre sur ce projet inopportun un **"AVIS DEFAVORABLE"**.

Je vous prie de croire à ma plus haute considération.

Michel DESPLANCHES

— Pièces jointes : _____

L'imposture de l'éolien et du photovoltaïque _ Contrepoints.pdf

30 octets

L'imposture de l'éolien et du photovoltaïque

ÉNERGIE ET MATIÈRES PREMIÈRES 8 JANVIER 2019

By: [Isamiga76](#) - [CC BY 2.0](#)

Faire croire que l'éolien et le photovoltaïque pourraient remplacer le nucléaire, même partiellement, est une imposture.

Par Michel Gay.

En 2019, la part des charges du service public de l'énergie pour les énergies renouvelables uniquement se montera à environ 8 milliards d'euros (Md€) selon le Président de la République dans son discours du 27 novembre 2018.

Ces taxes ont déjà été qualifiées le 13 décembre 2006 par le Conseil d'État « *d'imposition innommée* » (innommable ?), expression reprise par la Cour des comptes en juin 2012. Elles profiteront essentiellement à l'éolien et au photovoltaïque, qui ne représentent respectivement que 4 % et 2 % de la production d'électricité nationale.

PRODUCTIONS ERRATIQUES

Les variations aléatoires des éoliennes et des panneaux photovoltaïques (PV) peuvent être rapides (à l'échelle de l'heure). En cas de forte puissance éolienne et photovoltaïque installée, il est donc indispensable de disposer de moyens réactifs de production comme l'hydraulique et les centrales thermiques au gaz.

À l'échelle de la France, les fluctuations de production des parcs éoliens varient d'un minimum de 5 % à un maximum de 70 % de la puissance installée. L'ADEME prévoit d'installer 50 000 éoliennes de 2 mégawatts (MW).

Ainsi, pour une puissance installée de 100 gigawatts (GW), des variations incontrôlées allant de 5 à 70 GW peuvent survenir aléatoirement. C'est impossible à gérer sans une compensation massive avec du gaz.

L'argument du foisonnement des régimes de vents en France et en Europe, avancé par certains, ne correspond pas à la réalité. Le régime des vents est souvent le même partout comme le montrent les courbes de productions éoliennes établies par Hubert Flocard pour différents pays européens.

La production des PV est également fluctuante (variant de 1 à 10 selon les jours...) et limitée à 1 200 heures par an (moins de quatre heures en moyenne par jour en moyenne annuelle). En hiver, elle est nulle pendant les pointes de consommation du soir (vers 19 h 00).

En France, si 60 GW de panneaux photovoltaïques étaient installés, la puissance instantanée disponible varierait en été entre... 0 et 40 GW en moins de 6 heures.

En résumé, avec une puissance installée « vent plus soleil » de 160 GW, la puissance délivrée sur le réseau pourrait donc varier de 5 GW en hiver, alors que le besoin atteint régulièrement 80 GW, jusqu'à 110 GW en été (70 éolien + 40 PV) quand le besoin est seulement de 30 GW à 50 GW.

RÉDUIRE LE CO₂ ?

Officiellement le but de la loi de transition énergétique est de réduire la consommation d'énergie fossiles (charbon, gaz, pétrole), et donc les émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

Or, en 2018, la production d'électricité française n'a émis que 60 g de CO₂/kWh (principalement grâce au nucléaire), contre plus de 500 g de CO₂/kWh pour l'électricité allemande majoritairement produite avec du charbon et du gaz.

Rapportés à la durée de vie, et surtout en tenant compte des nécessaires moyens pilotables de compensation au gaz pour répondre majoritairement aux besoins instantanés, les « écobilans » des émissions de CO₂ sont d'environ 200 g/kWh pour le PV, de 100 g/kWh pour l'éolien, et de 10 g/kWh pour le nucléaire.

En effet, non seulement les besoins en gaz sont plus importants pour compenser les intermittences des énergies renouvelables mais, en plus, les besoins en matériaux (béton, acier, cuivre, terres rares etc.) nécessaires à la construction des éoliennes et des panneaux photovoltaïques sont plus importants par kWh produit que le nucléaire.

Ajouter des éoliennes et du PV ne donc que détériorer le bilan des émissions de CO₂ de la France. Elles ont augmenté en 2017 et la tendance semble la même en 2018, malgré le développement des énergies renouvelables (ou à cause ?) ...

COÛT DE PRODUCTION DE L'ÉLECTRICITÉ ?

Actuellement, sur un total de production de 550 térawattheures (TWh = un milliard de kWh), les 58 réacteurs du parc nucléaire produisent annuellement 420 TWh vendus sur le marché de 30 à 50 €/MWh, soit au total une vente annuelle d'environ 17 Md€.

Compte-tenu des tarifs d'achat par EDF de l'électricité éolienne et solaire (de 100 €/MWh jusqu'à 550 €/MWh avec le complément de rémunération selon l'année d'installation et la puissance installée), l'ordre de grandeur des achats est de 30 Md€ pour une production de « mauvaise qualité » de 23 TWh, soit 5 % de la production nucléaire...

Le coût d'investissement prévu uniquement pour les éoliennes et le PV, atteindra près 300 Md€ qu'il faudra renouveler tous les 20 ans, sans compter les éoliennes off-shore... beaucoup plus onéreuses.

À cette somme faramineuse, il faut ajouter plusieurs milliards d'euros pour le coût des adaptations du réseau d'électricité afin de supporter ces « bouffées de productions », ainsi que les gigantesques moyens de stockages que personne n'a encore chiffré.

Et ces calculs d'investissements sont encore optimistes !

En raison de leur intermittence, il faudrait aussi ajouter de nouvelles centrales thermiques (gaz et charbon) pilotables pour compenser les variations aléatoires des éoliennes et PV. D'où un investissement supplémentaire considérable, car il faudra multiplier au moins par trois le parc thermique fossile actuel en France, et augmenter les importations de gaz, ce qui alourdira encore la facture énergétique.

Une cinquantaine de réacteurs EPR couplés aux barrages existants et à quelques centrales à gaz d'appoints produiraient toute l'électricité de France (650 TWh) de manière maîtrisée et pour une durée de vie au moins trois fois plus longue (60 ans).

L'EMPLOI

L'industrie nucléaire représente 200 000 emplois directs et encore 200 000 emplois indirects qui seraient compromis par une réduction (ou un arrêt) de l'activité nucléaire.

Les éoliennes, comme les PV, ne sont pas fabriquées en France, ne créent quasiment pas d'emplois et contribueront au déficit de la balance commerciale. La « création » d'un emploi vert, souvent temporaire, tue deux à trois emplois ailleurs !

Faire croire que l'éolien et le photovoltaïque pourraient remplacer le nucléaire, même partiellement, est une imposture.

Par Michel Gay

Nos dossiers spéciaux: Énergie nucléaire, Éolien, EPR, Photovoltaïque

Sujet : [INTERNET] Parc éolien de Gourvillette

De : isabelle durand <jaif.3018@hotmail.fr>

Date : 14/01/2019 20:13

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Baufanais Isabelle
17490 Gourvillette

Je vous envoie ce mail afin de déclarer que je suis entièrement **POUR** le parc éolien de Gourvillette.

Je demeure à Gourvillette depuis plus de vingt ans, j'y ai connu mon mari voilà environ vingt cinq ans, je m'y suis mariée, j'y ai eu et élevé mes enfants.

En lisant les différents commentaires sur le site concernant l'enquête publique, je suis étonnée de constater que bons nombres de votes "contre", sont des personnes ne résidant dans notre chère commune que quelques jours voir quelques semaines par an ; en sus de quoi, on nous bombarde de toutes sortes d'effets néfastes pour la santé et l'environnement.

Soucieuse de l'environnement, je suis depuis quelques années les diverses constructions et mises en route de parcs éoliens aux alentours de notre commune. Tout d'abord la faune et la flore, comme à la suite de nouvelles constructions la nature reprend ses droits aussi bien sur terre que sous terre (on voit bien les traces laissées par les vers de terre en temps de pluie), les abeilles viennent butiner les fleurs qui sortent à nouveau, les papillons, les mouches et autres insectes y sont présents également. Passons aux oiseaux en règle générale, j'ai vu des moineaux, des mésanges, des buses, des éperviers... et cela n'avait pas l'air de les gêner outre mesure. Je ne débattrais pas sur les outardes, les courlieux et autres volatiles suivis par Natura 2000, puisque je n'ai pas eu l'occasion d'en voir, mais je suis certaine que la construction de ces gigantesques moulins à vent n'aurait pas été acceptée si cela avait dû nuire à des animaux protégés.

Les lièvres, lapins, chevreuils, sangliers, perdrix et autres faisans ne m'ont pas donné l'air d'être plus dérangés que ça.

Dois-je vraiment préciser que les chauve-souris ne risquent pas grand-chose avec les pales tournoyantes, puisqu'elles sont munies d'un radar qui leur permet de situer tous les obstacles se trouvant devant elles ; quant aux divers chouettes et hiboux ils sont nyctalopes donc voient la nuit et évitent également les obstacles, ils ne sont pas stupides pour aller se cogner dedans.

Les sons que les éoliennes puissent émettre durant la rotation des pales, il y a bien un léger bruit, quand nous sommes au pied du mât et j'ai essayé à différentes distances et différentes orientations, je n'ai sincèrement pas entendu ce bruit phénoménal que l'on nous dit. Même chose pour le passage des ondes, les portables et les radios passent très bien.

En ce qui concerne l'effet stroboscopique il ne faut pas oublier que des études sont faites depuis longtemps afin que cela n'affecte pas nos habitations, quand on se promène, ça n'est pas plus dérangeant que quand le soleil joue à cache-cache avec les nuages.

Ne négligeons pas non plus l'aspect financier, pour une petite commune comme la nôtre, cela n'est pas négligeable, avec les avantages que cela puisse lui apporter, ça permettra à Gourvillette de

rénover les routes et chemins communaux, notamment, et aidera à rendre notre village plus accueillant de différentes façons.

Je renouvèle mon vote **POUR** et j'espère que ce courrier aidera les derniers indécis à prendre leur décision, quelque'elle soit, que ce soit pour le projet de Gourville ou pour d'autres communes.

Isabelle Baufanais

3RN

Sujet : [INTERNET] Enquete Publique - Gourvillette
De : "David Matthews" <dmatoldmill@gmail.com>
Date : 14/01/2019 18:42
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

M. Commissaire Enqueteur,

Je vis et possède une maison à Massac et je m'oppose à la construction de ces éoliennes. Elles seront construites beaucoup trop près des habitations (à seulement 700 mètres de **Gourvillette**) et les résidents seront soumis au bruit et à des lumières clignotantes toute la nuit, toutes les nuits.

Vivant à Massac, je suis conscient que 64 éoliennes sont prévues dans une région de moins de 10 km de Matha. Ce nombre trop élevé à infliger à une petite région agricultural.

De plus, les parcs Gourvillette et Haimps / Massac seront construits sur des terres Natura 2000 et seront extrêmement dangereux pour les oiseaux migrateurs qui utilisent les plaines de Nere-Bresdon, situées à proximité du village de Gourvillette.

Merci de votre attention sur cette question.

David Matthews.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet Gourvillette

De : Vouillon Sebastien <S.Vouillon@rp-global.com>

Date : 14/01/2019 16:00

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Veillez trouver en PJ la contribution du GRISO de FEE à l'enquête publique concernant le parc éolien de Gourvillette

Les pièces mentionnées dans le courrier sont à télécharger à l'aide du lien suivant : <https://we.tl/t-430xLJzj2R>

Cordialement

Sébastien Vouillon

DRA GRISO FEE

— Pièces jointes : —

GRISO 2019_01_10 Contribution FEE EP Gourvillette.pdf

30 octets



FRANCE ÉNERGIE ÉOLIEN
Groupe Régional Sud-Ouest

Nouvelle Aquitaine

Mairie de Gourvillette
A l'attention de Monsieur le Commissaire
enquêteur- M. PARVERY
2 rue FONTAINE
17490 GOURVILLETTE

Objet : Enquête Publique du 13/12/2018 au 15/01/2019

Demande d'autorisation unique pour un projet éolien sur la commune de Gourvillette

Bordeaux, le 14 janvier 2019,

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

France Energie Eolienne (FEE) est une association loi 1901 créée en 1996 qui rassemble plus de 250 entreprises : développeurs, exploitants, industriels, équipementiers, bureaux d'étude... Les entreprises adhérentes de FEE ont construit 90% des éoliennes installées en France.

Notre association est le porte-parole des professionnels de l'éolien. Elle consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom de la filière servant d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations.

Nous, professionnels de l'éolien, sommes convaincus que l'énergie éolienne est une formidable opportunité pour la France, en termes énergétiques, en termes économiques et en termes industriels. La France a le deuxième potentiel éolien en Europe. La production électrique éolienne est adaptée à la consommation électrique des français : l'éolien produit plus en hiver quand la consommation est la plus forte.

L'éolien est déjà compétitif d'un point de vue tarifaire, puisqu'aujourd'hui son coût réel est situé entre 57 à 91€/MWh soit l'énergie décarbonée la moins chère à installer après l'hydraulique.

À l'échelle nationale, l'industrie éolienne c'est aujourd'hui près de 16 000 emplois, 60 000 en 2020. Le tissu industriel est constitué de nombreuses PMI et PME irriguant les territoires, essentiellement ruraux, avec bientôt également une place de leader dans l'éolien en mer.

Nous travaillons ainsi à un développement éolien à la hauteur des enjeux énergétiques et climatiques actuels. Notre objectif est de permettre au pays de produire un quart de son électricité grâce à l'éolien en 2030.

Dans le cadre de la tenue de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation unique d'un parc éolien sur la commune de Gourvillette (17), FEE, par l'intermédiaire de sa délégation régionale, souhaite apporter son soutien à ce projet d'implantation de quatre éoliennes.

Par ce soutien nous souhaitons mettre en lumière les arguments démontrant la cohérence de ce projet.

En premier lieu, le décret du 27 octobre 2016 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie a retenu les objectifs de développement suivants :

- Augmenter de plus de 70 % la capacité d'énergies renouvelables électriques ;
- Réduire la production d'électricité d'origine nucléaire, en réponse à l'évolution de la consommation électrique et au développement des énergies renouvelables ;
- 15 000MW pour l'énergie éolienne terrestre à installer au 31 décembre 2018, sachant que le bilan national au 31 décembre 2016 était de 12 065 MW installés.
- Plus de 25 000 MW au 31 décembre 2023.

Dans ce cadre, les objectifs élaborés et validés par la région Nouvelle-Aquitaine sur le déploiement de l'éolien au travers des SRCAE sont de 3 000 MW installés d'ici 2020, ce qui correspond à 16 % de l'objectif national.

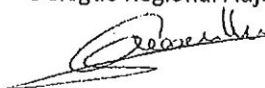
En second lieu, le contexte éolien de la région Nouvelle-Aquitaine démontre que de nouveaux projets sont nécessaires. En effet, au 30 juin 2018, environ 940 MW étaient en exploitation, ce qui représente 31 % de l'objectif à l'horizon 2020.

La Région Nouvelle-Aquitaine est actuellement la 6ème région métropolitaine en puissance raccordée et représente environ 7 % du niveau national métropolitain (14 007 MW).

En troisième lieu, le projet éolien de Gourvillette, projet développé en lien avec le territoire depuis 2013, participera ainsi à la réalisation des objectifs Nationaux, Régionaux et Locaux en matière d'installation de centrales de production d'énergies renouvelables.

Ainsi, France Energie Éolienne apporte tout son soutien et émet un avis favorable au projet éolien de Gourvillette porté par la société BayWa r.e. France et développé par la société Enerpole.

Sébastien Vouillon
Délégué Régional Adjoint GR50



Pièces jointes :

- « Un vent de transition » de FEE
- « L'éolien en Nouvelle-Aquitaine : un atout pour une région responsable » de FEE

Sources d'informations :

- Site internet de France Energie Eolienne : <http://fee.asso.fr/>
- Observatoire de l'éolien 2017, Bearing Point pour FEE : <http://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2017/09/2018-03-03-Observatoire-de-lEolien-2017-VF5.01.pdf>

contenu du message

de "isa durand" <jaif.143018@hotmail.fr>
à "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>
date 15/01/19 21:42
objet [INTERNET] Enquête publique de Gourvillette

Baufanais Yves
16100 Merpins

Je vote POUR le parc éolien de Gourvillette.

Nous sommes toujours à la recherche d'énergies nouvelles et naturelles, cette petite commune a l'opportunité d'être productrice d'électricité naturelle grâce au vent, à mon sens c'est une chance que les habitants ne la laissent pas passer.

Yves Baufanais

contenu du message

de	"isabelle durand" <jaif.3018@hotmail.fr>
à	"pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>
date	15/01/19 21:08
objet	[INTERNET] Vote pour l'enquête publique de Gourvillette

Durand Jean-François
4 rue de bellevue
17490 Gourvillette

Je soussigné Durand Jean-François demeurant Gourvillette être **POUR** l'implantation d'un parc éolien à Gourvillette.

Je suis habitant de Gourvillette depuis 1969 et non pas de passage que quelques jours par an et je pense donc avoir un avis un peu plus objectif.

La faune à Gourvillette est très riche, certes, mais il ne faut pas oublier que sur notre planète, celle-ci s'est toujours adaptée, depuis des millions d'années, à l'évolution de son environnement, il faut peut-être arrêter de prendre les animaux pour des imbéciles !

De plus, le revenu complémentaire apporté à une petite commune aux ressources minimales, comme la nôtre, n'est pas négligeable et bienvenue !

Jean-François Durand

contenu du message

de "Cedric Raguenaud" <cedric@raguenaud.earth>
à pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
date 15/01/19 16:59
objet [INTERNET] Commentaire enquête publique de Gourvillette

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Voyant une contribution d'une association de promoteurs et de professionnels de l'éolien pour le projet de Gourvillette, je suis étonné de son contenu.

Je me doute que tous les projets reçoivent ce genre de contribution de ceux qui profitent financièrement des projets. Je serais aussi partisan de gagner plus d'argent. Ceci est du lobbying bête et méchant.

Ce qui m'étonné c'est de découvrir que les auteurs sont prêts à dire n'importe quoi, même des choses de toute évidence fausses. Par exemple le fait que l'éolien serait compétitif et l'énergie décarbonée la moins chère à installer. Premièrement, payant la CSPE et autres taxes destinées à subventionner les projets éoliens, je ne vois pas comment cela aurait un sens : si l'éolien est compétitif et peu cher, qu'on abolisse les taxes multiples qui le subventionnent.

Evidemment, ce coût est fantaisiste : il ne tient pas compte par exemple du coût de l'intermittence, et de la décroissance de la rentabilité quand le nombre d'éoliennes augmente (théorie économique de base). C'est aussi sans considérer qu'au final, on n'obtient qu'une production proche de l'anecdotique.

La cour des comptes a évidemment remarqué le coût réel faramineux des éoliennes et des panneaux photovoltaïques et l'a signalé dans un rapport récent. Elle estime le coût réel et total du nucléaire (incluant le démantèlement et la gestion des déchets) à 59,8€/MWh [1]. Elle estime le coût à 72€-74€/MWh pour l'éolien terrestre à travers les subventions [2]. Les deux sont décarbonés.

Donc production d'énergie décarbonée compétitive et la moins chère ? Certainement pas.

De plus, quand les auteurs disent vouloir « mettre en lumière les arguments démontrant la cohérence de projet », ils font tout sauf ça : leurs arguments ne sont en rien spécifiques au projet et se basent uniquement sur des nombres de MW à produire d'après des décrets qui ne sont plus d'actualité (certains des arguments s'appliquent à 2018 !). On ne peut que se sentir trompé en lisant l'argumentaire.

Comme à l'habitude de tout ce qui est éolien, les bénéficiaires jettent au lecteur tout et son contraire en espérant que quelque chose marche.

Finalement, je trouve d'une moralité très douteuse l'envoi par des entreprises en plein conflit d'intérêt (puisqu'elles bénéficient financièrement de la filière de l'éolien) de commentaires à la dernière minute pour qu'ils ne soient pas vus du public à temps. La même chose a été faite lors de l'enquête publique de Haimps/Massac.

Merci.

Bibliographie

[1] https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/20140527_rapport_cout_production_electricite_nucleaire.pdf

[2] <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-04/20180418-rapport-soutien-energies-renouvelables.pdf>

contenu du message

de	"Odile Baudry" <odile.baudry@free.fr>
à	pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
date	15/01/19 15:02
objet	[INTERNET] Enquête publique Gourvillette

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis opposée à l'implantation de 4 éoliennes sur la commune de Gourvillette.

Si chacun est conscient de la nécessité d'une transition énergétique raisonnée, les projets développés pour y contribuer ne doivent pas être élaborés en contradiction avec les préoccupations écologiques préexistantes.

L'implantation sur Gourvillette s'effectuerait à toute proximité d'une zone définie par le plan Natura 2000, protégeant en particulier l'outarde canepetière, ainsi que l'a rappelé l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Nouvelle Aquitaine préalablement à l'ouverture de l'enquête publique. Cet avis a par ailleurs qualifié de " forts " les enjeux du site du projet concernant l'avifaune et les chiroptères.

Le projet tel que défini ne permet pas de garantir le respect de ces enjeux écologiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Odile Baudry
5 rue du Château d'Eau
17490 - Gourvillette.

Envoyé de mon iPad

5.

contenu du message

de "Daf p" <pichon.daphne@gmail.com>
à pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
date 15/01/19 14:30
objet [INTERNET] projet éolien de gourvillette
pièce(s) jointe(s) 1 fichier(s) [courrier co...doc \(37.63 ko\)](#)

M. et Mme Angevin
7 rue du château d'eau
17490 GOURVILLETTE

Le 15 janvier 2019

Objet : Opposant au "Projet éolien de Gourvillette" , habitant en grande colère !!

A l'attention de monsieur le Commissaire Enquêteur

Bonjour,

nous sommes opposés au projet Eolien sur la commune de Gourvillette , notre chère commune, pour plusieurs raisons :

Même si le principe d'utiliser le vent pour produire de l'électricité est une bonne idée, la façon dont se structure et s'impose cette industrie nous déplaît.

Nous sommes contre la prolifération de ce type de projet sur notre canton, qui profite en plus à de très grosses firmes, comme Total, Siemens, Areva ou EDF . Ces entreprises se sont emparées de ce business très juteux qui bénéficie d'avantages octroyés par l'Etat. (1,1 milliard d'euros de subventions reçues en 2017,)

A lire, la presse , le chiffre d'affaires de l'éolien, en France, est de plus de 10 milliards d'euros et, en quelques années, plusieurs dizaines d'investisseurs ont fait fortune dans le domaine des énergies renouvelables.

Qui devra payer la note très salée du démantèlement des éoliennes dans 25 ans ?
"Le contribuable , une fois de plus "!

Nous sommes contre la grande proximité avec les habitations; car il y aura trop de nuisances sonores et visuelles. Le projet indique que les éoliennes seront à moins de 700 mètres des maisons. Le danger pour notre santé et celles de nos 3 enfants est donc réel.
(Infrasons)

Nous tenons à rappeler que l'OMS fixe à 1 500 mètres la distance éolienne habitation, tout comme l'académie de médecine en France.

Pour conclure, nous sommes opposés à ce projet car il détruit notre habitat et celui d'oiseaux comme l'outarde canetière ou encore la chauve-souris; respectons la zone natura 2000 qui s'étend à proximité de Gourvillette, respectons la nature !

Nous sommes convaincus que ce projet sera stoppé et que les "habitants de Gourvillette contre" ce projet seront écoutés.

Veillez recevoir monsieur le Commissaire Enquêteur, nos sincères salutations.

Cordialement,

M et Mme Angevin



Garanti sans virus. www.avg.com

contenu du message

de	"Marie-claude Delfau" <eostress.nordcharente@gmail.com>
à	pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
date	15/01/19 13:18
objet	[INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE GOURVILLETTE

date le 15/01/ 2019

Monsieur le Commissaire Enquêteur

en tant qu'association LOI 1901

Nous sommes contre l'implantation de nouvelles éoliennes dans les Charentes notamment à gourvillette 17

En raison des impacts qui ne sont pas considérés: sonores ,visuels qui nuisent psychologiquement voir la définition de la santé publiée par l'académie de médecine;

En effet les ruraux perdent sur le plan patrimonial et ne pourront avoir les revenus escomptés pour compenser les retraites et assurés leur dépendance si des éoliennes sont implantées nous avons vu des agences qui nous disent 20 à 30 pour cent en moins sur la vente par contre les locations augmentent car les loyers baissent

Veuillez Monsieur le Commissaire prendre en compte nos remarques

Salutations respectueuses

MARIE CLAUDE DELFAU

Présidente de l'association

2 3

contenu du message

de "jackyarmelle" <jackyarmelle@orange.fr>
à pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
date 15/01/19 11:21
objet [INTERNET] Projet éolien GOURVILLETTE
pièce(s) jointe(s) 1 fichier(s) [UN EOLIENNE...doc \(1.8 Mo\)](#)

Lettre jointe pour:

Mairie de Gourvillette,

Monsieur le Commissaire Enquêteur, 2 rue de la Fontaine 17490 GOURVILLETTE

Bonjour,

Je vous transmets ce courrier afin de vous faire part de mon désaccord avec ce projet, car même à 10km je le verrais (antenne de mesure glignotante visible la nuit) qui n'est fait que pour des intérêts financiers soutenu par le gouvernement et les écolo-bobos des grandes villes (loin de notre monde) et n'apportera que très très peu de ressources énergétiques mais beaucoup de perturbations.

Nous espérons que ce projet sera rejeté car :

- en lisant les **remarques de la MRAE**, les études d'impacts sont loins d'être satisfaisantes (sonores, avifone avec respect de la **zone Natura 2000** et son éventuelle extention, etc...) et ce n'est pas après la construction de ce projet qu'il faudra faire des études ou brider ces machines qui produiront encore moins.
- le sujet est ouvert par notre président dans sa lettre, ainsi que les cahiers de doléances en mairie, et nous n'allons pas manquer de nous exprimer sur ce sujet.

Néanmoins s'il se réalise, nous serons très attristés pour les gens de Gourvillette qui le combattent et qui vont souffrir de ces perturbations mais en revanche souhaitons aux autres personnes (aveuglés par l'argent) d'attraper **le syndrome de l'éolienne** pour les décennies à venir vu la proximité avec le village.

Cordialement

J.BOUYER - Gibourne

UN EOLIENNE c'est QUOI ?

Un moulin qui :

- ✚ Ne tourne que 1 heure sur 4 (23%) donc une éolienne de 3.4MW installée ne produira que 0.8MW (il faut le dire)
- ✚ Défigure le paysage (150m voire plus de 200m en bout de pale)
- ✚ Fait du bruit (pales passant devant le mat) provoquant des troubles du sommeil des riverains et produit des infrasons inaudibles par les humains mais impacte sur la santé (reconnu par l'ARS)
- ✚ Détruit les oiseaux et chauves-souris qui implorent (Natura 2000 trop proche du parc dénoncé par la MRAE)
- ✚ Dévalorise le mobilier si placé proche d'un parc & majore de 20% actuellement notre facture d'électricité (CSPE) avec hausse probable à l'avenir.
- ✚ Perturbe les ondes hertziennes (pas de réseau si le parc situé entre l'antenne émettrice et votre maison – parabole nécessaire).
- ✚ Va faire chuter le tourisme du département (premier en France actuellement) d'où l'inquiétude du conseil général qui a créé un Observatoire de l'éolien sur la Charente Maritime car 400 éoliennes prévues (voir carte Nouvelle Aquitaine ci-contre) et vous pouvez voir où elles se situent. (MERCI Ségo).

✚ Impact sur la vie politique locale

- Intimidation (voire plus) des élus par les promoteurs (aménagements d'espaces publics, participe réfection de mairie, sponsorise spectacle de Jazz, etc...).

- Prises illégales d'intérêts. De nombreuses plaintes déposées contre des élus qui favorisent l'implantation d'éoliennes sur leurs propres terres.

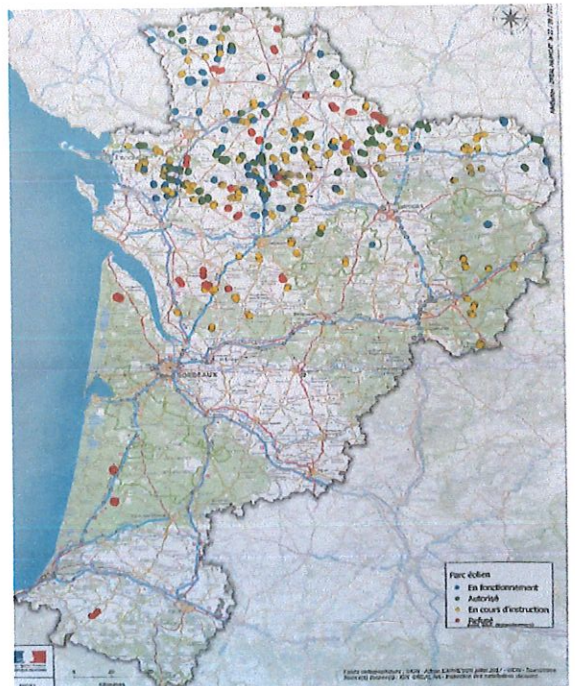
✚ N'est pas du tout écologique

- Pales non recyclables (les allemands les envoient en Afrique)

- Des terres rares, utilisées dans le rotor, extraites en Chine (seul au monde) polluent les rizières pour leur traitement (co²).

- lors du non fonctionnement (3/4 du temps), mise en marche de centrales à gaz (CO²) pour compenser.

- Cerise sur le gâteau, en fin de vie le bloc de béton armé restera en terre et si une association de protection de l'environnement attaque, le propriétaire aura à sa charge l'enlèvement (250000€ mini, cas actuellement aux Etats Unis).



CONCLUSION:

Inutile car en surproduction énergétique en France et coute très cher à EDF (acheté 80€/Kwh et revendu 40 à 45€/Kwh) qui ferait mieux de consacrer ces sommes pour sécuriser les centrales nucléaires dont j'ai participé à leur fabrication dans ma carrière ainsi que pour faire des recherches pour implanter de nouvelles centrales sans déchets radioactifs (américains et chinois y travaillent). **Qui serait volontaire pour acheter un produit à un prix imposé et le vendre à moitié prix?**

Rappel: rendement 80% pour une centrale contre 23% pour une éolienne et citons en exemple : Pour remplacer un réacteur de Civaux, il faudrait 1660 éoliennes de 3MW installés --> (cherchez l'erreur)

N'apporte AUCUN emploi pour certains parcs excepté le béton du socle. (Les éoliennes de Saint Pierre de Juillers : AUCUNE entreprise française y compris la sécurité. – Futures éoliennes Les touches de périgny et Bagnizeau/La brousse : 16 éoliennes fabriquées Danemark et montage allemand).

Laisseront à nos enfants des paysages saccagés alors que d'autres énergies renouvelables et adaptées à notre région existent.

- ✚ La méthanisation issue de l'agriculture.
- ✚ Le solaire disponible (existe déjà : 23ha à Fontenet, 17ha à St Léger, et bien d'autres ...) et sera encore plus rentable lors de la mise au point des volants d'inertie pour stocker l'énergie pendant quelques heures avant de la restituer.
- ✚ La géothermie eau chaude disponible dans les eaux souterraines
- ✚ L'utilisation des rivières avec des hydroliennes ou de la marée (existe depuis longtemps sur la Rance en Côte d'Armor)
- ✚ La biomasse, etc....

contenu du message

de	"jackyarmelle" <jackyarmelle@orange.fr>
à	pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
date	15/01/19 11:29
objet	[INTERNET] Projet éolien GOURVILLETTE
pièce(s) jointe(s)	1 fichier(s) projet Gour...doc (37.63 ko)

Lettre jointe pour:

Mairie de Gourvillette,

Monsieur le Commissaire Enquêteur, 2 rue de la Fontaine 17490 GOURVILLETTE

Bonjour,

Je vous transmets ce courrier afin de vous faire part de mon désaccord avec ce projet pour les raisons évoquées sur le document en pièce jointe

A. BOUYER - Gibourne

POURQUOI S'OPPOSER AUX PROJETS EOLIENS

Actuellement nous avons trop d'électricité, pourquoi ces promoteurs imposent-ils à EDF le rachat de l'électricité produite par l'éolien à un prix exorbitant que nous finançons dans notre facture d'électricité par la taxe CSPE qui va continuer d'augmenter si les projets se multiplient.

Les espaces NATURA 2000, dans lesquels se développent certaines espèces d'oiseau (canepetière – outarde, etc...) qui actuellement sont en voie de disparition, ne sont plus protégés, tel est le cas du projet de Gourvillette.

La santé : de nombreux chercheurs internationaux, ont édité des rapports sur les dangers des infrasons émis par les éoliennes en fonctionnement ainsi que les effets stroboscopiques la nuit et le bruit des pales perturbent le sommeil. Il est regrettable que ces rapports ne sortent pas des archives.

Diminution de 30% des valeurs immobilières reconnue par les notaires, dans nos campagnes nos maisons seront invendables.

Saccage de nos paysages pour des éoliennes qui ne tournent que 20% du temps, pas du tout écologiques et qui doivent être soutenues par des centrales thermiques.

Que le gouvernement arrête de financer tous ces projets éoliens dénoncés par la cour des comptes.

Thème qui sera abordé dans le grand débat national à venir la semaine prochaine.

Armelle BOUYER

